

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réçu le 18/12/2025

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le quinze décembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

**Etaient présents :** ANDRIES Jean-Michel, BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, POSTAL Marie-Françoise.

**Etaient absents :** BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MOISSON Michel (procuration à Elisabeth Coulomb), MEZIERE Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var assure une mission obligatoire d'aide à la fiabilisation des comptes individuels retraite grâce à l'accompagnement et à l'expertise sur les procédures et la réglementation relative au régime spécial CNRACL. Il propose en complément une mission facultative d'assistance retraite après signature d'une convention aux collectivités affiliées qui le souhaitent.

En adhérant à cette prestation, les collectivités délèguent la saisie et le suivi au Centre de Gestion des dossiers dématérialisés via la plateforme PEP's. En contrepartie, le Centre de Gestion demande une participation financière. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de trois ans, il est proposé de reconduire ces conventions par voie expresse selon les tarifs ainsi définis :

- ➔ Dossier de liquidation de pension (normale, départ anticipé, invalidité, réversion, progressive) : 110 €
- ➔ Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ à la retraite) : 110 €
- ➔ Dossier de demande d'avis préalable : 110 €
- ➔ Dossier de gestion des comptes individuels retraite (Cohorte) : 110 €

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu les lois n°2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n°2025-25 du 20 mars 2025,

Considérant que les collectivités ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Var ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire  
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance  
DAVIN Yves

N°94

**CONVENTION  
D'ADHESION  
« ASSISTANCE  
RETRAITE » AVEC LE  
CDG 83**

**DEPARTEMENT  
DU VAR**

**COMMUNE  
DE VARAGES**

Date de la convocation :

8 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :

15

Présents : 9

Votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0